



## Médiathèque Alice Boname Ville de Seloncourt

### Charte Informatique et Internet

#### Introduction

- La présente charte a pour objet de réglementer l'accès et l'utilisation des postes informatiques mis à disposition du public de la médiathèque.

#### Généralités

- Toute personne autorisée à accéder à ces postes est tenue de respecter cette charte. Il incombe au personnel de la médiathèque de veiller à son application et de prendre, le cas échéant, les mesures appropriées en cas de son non respect : coupure de la connexion, interdiction temporaire ou définitive de l'accès aux postes informatiques pour le lecteur concerné.
- L'accès au multimédia est réservé aux abonnés dont l'inscription est à jour. Il est gratuit et a lieu durant les horaires d'ouverture au public de la médiathèque.
- L'accès aux postes informatiques pourra exceptionnellement être suspendu pour nécessités de maintenance, en cas de panne ou en raison de contraintes d'organisation ou de formation internes.

#### Comportement de l'utilisateur et usage des postes

- L'utilisateur d'un poste informatique, au même titre que tout usager de la médiathèque, se doit d'observer un comportement silencieux, calme et respectueux d'autrui.
- Il doit utiliser avec soin le matériel mis à sa disposition. En cas de dysfonctionnement, il en informe le personnel présent qui, seul, est habilité à intervenir pour résoudre les éventuels problèmes.
- Il ne modifie en aucun cas la configuration matérielle ou logicielle du poste qu'il utilise, n'installe pas de périphériques ou de pilotes.

- Il ne tente pas d'accéder, frauduleusement ou non, à des fichiers ou à des dossiers ne le concernant pas, de les copier ou de les altérer tant sur le poste lui-même que via le réseau local ou par le web.
- Il ne se livre à aucune tentative ou activité de piratage, n'usurpe pas l'identité d'autres utilisateurs.
- Il ne fait pas de copie des logiciels ou des ressources mis à sa disposition.
- L'utilisation de périphériques externes est limitée à une clé USB personnelle, sous réserve de l'accord préalable de l'animateur. Cette clé ne doit contenir aucun programme exécutable : son usage est réservé à la seule sauvegarde du travail produit au cours de la session.
- L'enregistrement de fichiers et/ou de données personnelles sur les disques du poste informatique ou du réseau n'est pas autorisé. La médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de divulgation, de perte ou d'altération de tels enregistrements.

#### Internet

- La navigation sur Internet est soumise à accord écrit préalable des parents pour les enfants mineurs.
- La consultation des mails, mais exclusivement via le navigateur (webmail) est permise.
- La création ou la maintenance de pages Web (y compris les blogs, live spaces et assimilés), le téléchargement de fichiers, la messagerie instantanée (« chat ») ainsi que l'envoi de fax ou de SMS, les paiements en ligne, ne sont pas autorisés.
- La consultation de sites contrevenant par leur contenu à la législation française est interdite. Sont concernés notamment ceux à caractère pédophile, qui incitent à la discrimination et à la haine raciales, font l'apologie de la violence, font état de pratiques illégales, portent atteinte à la dignité de la personne humaine, etc.
- En outre, un filtre restreint les possibilités de navigation en bloquant l'accès à certains types de contenu comme le commerce et les jeux en ligne, les téléchargements, etc. Toute tentative de contournement ou de neutralisation de ce filtre entraînera pour le lecteur une privation définitive de son droit d'accès au multimédia.

- Le personnel présent peut être sollicité ponctuellement pour une aide à la navigation ou à la recherche documentaire sur Internet. Pour autant, il n'a pas vocation à dispenser de cours en la matière.
- La navigation Internet se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur ou de son représentant légal. La médiathèque décline toute responsabilité quant à la pertinence ou à la véracité des informations recueillies sur les sites consultés.

### **Impression de documents**

- L'impression de documents, en noir et blanc seulement, est soumise à accord préalable du personnel de la médiathèque.
- Elle est payante, à la page produite, selon le tarif en vigueur.
- Il incombe à l'utilisateur de veiller à n'imprimer que ce qui lui est nécessaire car aucune exonération ne lui sera accordée sur la base de la pertinence du document imprimé. En cas de doute à ce sujet, le personnel présent pourra être consulté avant de lancer l'impression.

### **Multimédia**

- Seuls les cédéroms de la médiathèque peuvent être utilisés sur les postes multimédia.
- L'arrêt, le démarrage des postes, l'installation des jeux et logiciels, la mise en place et le retrait des cédéroms ressortissent de la seule compétence du personnel de la médiathèque.

Fait à Seloncourt, le 24 mars 2009

Le Maire,  
Irène Tharin